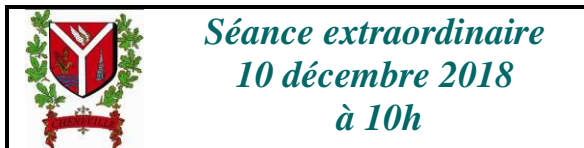


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 10 décembre 2018, à 10h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : monsieur Maxime Proulx Cadieux

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Suzanne Prévost, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Adoption de l'ordre du jour**
- 3- Correction résolution 2018-06-165 – Changement poste budgétaire**
- 4- Correction résolution 2018-08-232 – Changement poste budgétaire**
- 5- Amélioration du réseau routier / Aides financières chemins ruraux**
- 6- Autorisation de transferts budgétaires pour projets**
- 7- Parole au public**
- 8- Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 10h devant 0 personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-12-358

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que significé par la secrétaire-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- CORRECTION RÉOLUTION 2018-06-165 – CHANGEMENT POSTE BUDGÉTAIRE

2018-12-359

Correction résolution 2018-06-165 – Changement poste budgétaire

ATTENDU QU' il y a lieu de corriger la résolution 2018-06-165 concernant le poste budgétaire de la dépense;

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

La dépense soit prise dans les comptes suivants : 3 355.64\$ dans le compte 55-16200-000, 4 060.00 dans le compte 55-91090-000 et 42 584.36\$ dans le compte 59-11000-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- CORRECTION RÉSOLUTION 2018-08-232 – CHANGEMENT POSTE BUDGÉTAIRE

2018-12-360

Correction résolution 2018-08-232 – Changement poste budgétaire

ATTENDU QUE il y a lieu de corriger la résolution 2018-08-232 concernant le poste budgétaire de la dépense;

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

La dépense, au montant de 2 358.85 \$, soit prise dans le compte 55-91060-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER / AIDES FINANCIÈRES CHEMINS RURAUX

2018-12-361

Programme d'aide à la voirie locale / Aide financière de 15 000.00 \$ - dossier #00027109-1-80103 (07) -2018-07-19-47

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville approuve les dépenses d'un montant de 15 000.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-362

Programme d'aide à la voirie locale / Aide financière de 20 000.00 \$ - dossier #00027709-1-80103 (07) -2018-08-20-27

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville approuve les dépenses d'un montant de 20 000.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR PROJETS

2018-12-363

Autorisation de transferts budgétaires

ATTENDU QU' il est nécessaire de faire quelques transferts de budget pour fins de présentation financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale, madame Suzanne Prévost à effectuer les transferts budgétaires nécessaires aux fins de fiscalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7- PAROLE AU PUBLIC

8- LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-12-364

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 10h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.